

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMÉLIAN  
EN DATE DU 20 AVRIL 2011**

JR/WCh

Le Conseil Municipal de Montmélian s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **mercredi 20 avril 2011 à 20 heures 30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - TROTTA Véronique	15 -	22 - VITTON-MEA Emilie
2 - TALLIN Jacqueline	9 - RIBEYROLLES Alain	16 - CONAND Anne	23 - DIAS Susana
3 - PAVILLET Yves	10- DUPRAZ Jacqueline	17 - PITTNER Franck	24 - SIMON Philippe
4 - GRANGEAT Magali	11 - VUILLARD Joël	18 - CROZET Irène	25 - COTTET Bernard
5 - BUISSON André	12- MUZET André	19 - KADDOUR Maâmar	26 -
6 - MUNIER Yannick	13 - BRUNET Didier	20- HAND Fabrice	27 - BENERRADI Agnès
7 - NAJAR Gilbert	14 - COMPOIS Sylvie	21- FETTAH Saddok	

**EXCUSEES** : Mme GRANGEAT (pouvoir à M. NAJAR pour les 5 premières délibérations), Mme ALEO (pouvoir à Mme CONAND), Mme DUPOND (pouvoir à M.SIMON )

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Susana DIAS

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal des Conseils Municipaux du 24 janvier et 21 février 2011.

Madame Agnès BENERRADI fait remarquer qu'elle avait souhaité qu'une erreur figurant dans les amendements N°1 et 2 déposés par la liste « Ensemble pour Montmélian » soit corrigée, ce qui n'a pas été fait.

Madame le Maire indique qu'elle ne pouvait se permettre de modifier les documents déposés par la liste adverse. Elle indique que cette erreur sera signalée au compte rendu de la présente séance.

Il convenait de lire en première ligne des amendements N°1 et 2 déposés sur le point relatif à l'examen du budget primitif du budget général non pas « Plus de la moitié des Montmélianiens (54% des foyers fiscaux) », mais « 46% des foyers fiscaux Montmélianiens ».

Ces procès-verbaux sont approuvés par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI).

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GENERAL – EXERCICE 2010  
(rectificatif)**

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

A la demande d'édition définitive du compte de gestion par la trésorerie, une anomalie bloquante a été détectée au niveau des opérations de cession d'actif non équilibrées pour la somme de 10 centimes d'euros.

Pour la correction de cette anomalie, l'émission d'un titre et d'un mandat de 10 centimes a donc été nécessaire sur l'exercice 2010 modifiant donc à hauteur de ce montant les résultats de l'exercice.

Par ailleurs, le montant des restes à réaliser à prendre en compte en recettes d'investissement était erroné dans la note de synthèse. Il s'élève à 992 663,52 au lieu de 984 313 euros, (somme de 4 279,52 euros non intégrée dans la formule de calcul).

C'est cependant le montant exact qui a été pris en compte dans les calculs effectués pour l'affectation des résultats, l'excédent de clôture n'est donc pas modifié et s'élève à 153 712,64 euros après prise en compte des restes à réaliser.

La synthèse du compte administratif établi par Madame le Maire pour l'exercice 2010 du budget général de la commune est jointe en annexe.

Le compte administratif détaillé a été présenté en Commission des travaux budgétaires lors de sa séance du 10 février 2011.

Madame le Maire quitte la salle pendant le délibéré du Conseil Municipal.  
Madame Jacqueline TALLIN préside la séance le temps du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2010 du budget général.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET GENERAL - EXERCICE 2010  
(rectificatif)**

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

A la demande d'édition définitive du compte de gestion par la trésorerie, une anomalie bloquante a été détectée au niveau des opérations de cession d'actif non équilibrées pour la somme de 10 centimes d'euros.

Pour la correction de cette anomalie, l'émission d'un titre et d'un mandat de 10 centimes a donc été nécessaire sur l'exercice 2010 modifiant donc à hauteur de ce montant les résultats de l'exercice.

Le Conseil Municipal :

Après avoir constaté le budget général de l'exercice 2010, la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 se rapportant au budget général,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion se rapportant au budget général dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur de la Commune, visé et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET GENERAL (rectificatif)**

##### **Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour affecter les résultats du compte administratifs de l'exercice 2010, du budget général de la commune comme présenté ci-dessous.

Résultat déficitaire cumulé de la section d'investissement	1 482 572,73 €
Résultat excédentaire des restes à réaliser de la section d'investissement	441 188,02 €
<b>Résultat déficitaire après restes à réaliser de la section d'investissement</b>	<b>1 041 384,71 €</b>
Résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement	1 195 097,35 €
<b>1) affectation obligatoire en réserve en section d'investissement : article R 1068</b>	<b>1 041 384,71 €</b>
<b>2) report à nouveau en section de fonctionnement de l'excédent de clôture : article R 002</b>	<b>153 712,64 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'AFFECTER** à l'unanimité comme détaillé ci-dessus les résultats pour 2010 du budget général.

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET GENERAL – EXERCICE 2011 (rectificatif)**

##### **Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Compte tenu des précédentes délibérations, il convient de modifier le budget primitif 2011 pour prendre en compte le montant exact des restes à réaliser en recettes d'investissement. L'ajustement concerne le chapitre 13 des subventions.

La proposition globale de crédits pour l'exercice 2011 n'est pas modifiée : 522 170 euros mais elle se répartit de la façon suivante

- Restes à réaliser : 240 053,52 euros au lieu de 235 774 euros
- Crédits nouveaux : 282 116,48 euros au lieu de 286 396 euros

Le reste est sans changement, l'équilibre du budget s'effectue toujours à hauteur des mêmes montants 6 522 913 euros en section de fonctionnement et à 5 188 648,50 euros en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **ADOpte** le Budget primitif 2011 – budget général M 14 avec les précisions ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 522 913 euros en section de fonctionnement et à 5 188 648,50 euros en section d'investissement, avec la modification apportée pour prendre en compte le montant des restes à réaliser.

<b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ESPACE FRANCOIS MITTERRAND – EXERCICE 2011 (rectificatif)</b>
---

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Une erreur matérielle a été constatée dans les dépenses d'investissement proposées pour l'exercice 2011 du budget annexe de l'Espace François Mitterrand qui n'a par conséquent pas été déposé en Préfecture.

En effet, le crédit du chapitre 20 immobilisations incorporelles ouvert à hauteur de 5 000 euros n'est pas intégré au total des dépenses d'investissement.

Il convient de procéder à la rectification suivante

Chapitre 20 : 5000 euros

Chapitre 23 : 218 025 euros au lieu de 223 025 euros

Le montant global des dépenses d'investissement n'est pas modifié.

Pour l'année 2011, le projet de budget primitif reste équilibré en HT :

- en section de fonctionnement à : 394 389 euros
- en section d'investissement à : 412 158 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour et 4 abstentions (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **ADOpte** le Budget primitif 2011 – budget annexe Espace Culturel François Mitterrand M4 présenté ci-dessus, avec les précisions ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement à 394 389 euros
  - en section d'investissement à 412 158 euros

<b>AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS POUR LES TRAVAUX REALISES 65-67-69 RUE François DUMAS : ACQUISITION AMELIORATION DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS ET LOCAUX COMMERCIAUX</b>
---

**Rapporteur : André BUISSON**

Il est nécessaire de conclure les derniers avenants dans le cadre de l'achèvement des marchés de travaux de l'opération des 65 à 69 rue François Dumas.

Entreprises/lot	Montant du marché initial HT	Avenants approuvés antérieurement	Montant HT et objet présents avenants
Lot n° 1 : démolition Gros œuvre Titulaire MUTTO'BAT	60 005,64 euros	n° 1 : 13 962,50 euros n°2 : 1 869,10 euros n°3 : 4 900,00 euros n°4 : 688,00 euros  montant marché : 81 425,24	Montant : 2 800 euros Reprise arcade défectueuse local 4  Montant définitif du marché : 84 225,24 euros
Lot n°2 : charpente Titulaire PAJEAN	9 358,85 euros	N°1 : -3150,14 euros  montant marché : 5 191,23	Montant : 3637,36 euros Démolition plafond bois dans local 4 et mise hors d'eau bâtiment 69 suite casse ardoises Montant définitif du marché : 8 828,62 euros
Lot n°3i : menuiseries intérieures Titulaire FORAY	7 289,57 euros	Néant	Montant : 3 162,23 euros Aménagements complémentaires local 4 Montant définitif du marché : 10 451,80 euros
Lot n°5: cloisons doublages plafonds Titulaire BUISSON	14 122,40 euros	Néant	Montant : 7 588,11 euros Aménagements complémentaires local 4 et plafond coupe-feu Montant définitif du marché : 21 710,51 euros
Lot n°6 : peintures Titulaire Rénov Rhône Alpes	7 386,31 euros	Néant	Montant : 2 038,07 euros Travaux complémentaires de peinture suite à aménagement des locaux 3 et 4 Montant définitif du marché : 9 424,38 euros
Lot n°8 : carrelages Titulaire TAMBE	8 384,76 euros	Néant	Montant : 718,80 euros Montant définitif du marché : 9 103,56 euros
Lot n°10 : électricité Titulaire ROSAZ	21 331,74 euros	N°1 : 330,60 euros  Montant marché : 21.662,34	Montant : 2 736,57 euros Travaux complémentaires suite à aménagement des locaux 3 et 4 Montant définitif du marché : 24 398,91 euros
Lot n°13 : serrurerie Titulaire BEAUQUIS GONTHIER	7 599 euros	Néant	Montant : 374 euros  Montant définitif 7 973 euros
LOT n° 13b : Menuiseries alu Titulaire ALU CONCEPT	32 094 euros	Néant	Montant : -666,16 euros Déduction ardoises cassées et intervention entreprise Pajeau  Montant définitif : 31 427,84 euros

Pour mémoire, le montant des marchés de travaux conclus initialement s'élevait à 282.058,11 euros HT. Le montant total définitif des marchés après avenants s'élève à 311.896,56 euros HT, soit une hausse d'environ 10,5%.

La commission d'appel d'offres a été saisie et a approuvé ces avenants lors de la réunion du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

✓ **AUTORISE** le Maire à signer les avenants conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 7 avril.

## **AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (A.P.C.P.) – BUDGET GENERAL – EXERCICE 2011**

### **Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 17 mai 2010 une autorisation de programme pour la rénovation du rez-de-chaussée La Savoyarde.

Les travaux sont en cours d'achèvement et des travaux complémentaires ont été demandés par la Ville en particulier pour étendre la réfection du carrelage aux circulations.

Pour mémoire, l'autorisation de programme votée était la suivante

#### **Rénovation des salles de la Savoyarde**

AP : 655 000 euros

Crédits de paiement 2009 : 48 000 euros

Crédits de paiement 2010 : 100 000 euros

Crédits de paiement 2011 : 507 000 euros

Afin de permettre l'achèvement de l'opération, l'autorisation doit être réajustée à 675 000 € TTC. Les crédits de paiement 2011 seront réajustés en conséquence, soit 527.000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 4 abstentions (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **APPROUVE** la modification d'autorisation de programme telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre des exercices.

## **ACQUISITION D'UN TENEMENT BATI CADASTRE AK 74 - 21 RUE DE CHAVORT**

### **Rapporteur : Yves PAVILLET**

Le tènement bâti sis 21, rue de Chavort, cadastré section AK 74, d'une contenance de 527 m<sup>2</sup> est mis à la vente par son propriétaire, Monsieur Christian GROBET.

Ce bien comporte une maison d'habitation en état très vétuste et une grande remise attenante. Il est situé en zone UC au POS de la commune.

La Ville est intéressée pour acquérir ce bien en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Le service de France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 117.993 €, dont 69.993 € pour la partie habitation et 48.000 € pour la remise. Suite à une négociation, un accord a été conclu avec le vendeur pour acquérir son bien à une valeur supérieure de 10% à l'estimation de France Domaine, soit 129.792 €, par application de la marge de négociation prévue par les textes.

La commission N°2 a délivré un avis favorable lors de sa séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) décide :

- **D'ACQUERIR** à l'amiable auprès de Monsieur GROBET le tènement immobilier bâti, 21, rue de Chavort, cadastré section AK 74, d'une contenance de 527 m<sup>2</sup>, au prix global de 129.792 €, en vue de la constitution de réserve foncière.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer au nom de la commune, l'acte à intervenir par devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélian, et tout notaire désigné par le vendeur, ainsi que toutes les pièces de procédure.

<b>ACQUISITION D'UN TENEMENT BATI CADASTRE AA N°4, 5,et 6 - RUE ANTOINE BESSON</b>
--

**Rapporteur : Yves PAVILLET**

Le tènement bâti sis rue Antoine Besson, cadastré section AA N°4, 5 et 6, d'une contenance de 380 m<sup>2</sup> est mis à la vente par les Consorts DURET, propriétaires indivis.

Ce bien comporte un bâtiment à usage de grange ou cave en bordure des voies ferrées, sis sur les parcelles AA4, 5 et 6 pour partie, cette dernière parcelle comportant une surface non bâtie. Il est situé en zone II NA au POS de la commune.

La Ville est intéressée pour acquérir ce bien en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Le service de France Domaine a estimé la valeur vénale totale de ce bien à 16.600 €, dont :

- 3.900 € pour la partie du bâtiment cadastrée AA 4
- 4.300 € pour la partie du bâtiment cadastrée AA 5
- 8.400 € pour la partie du bâtiment cadastrée AA 6 et sa partie non bâtie.

La commission N°2 a délivré un avis favorable lors de sa séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) décide :

- **D'ACQUERIR** à l'amiable auprès des Consorts DURET, propriétaires indivis, le bâtiment cadastré AA N° 4, 5, 6 sis, rue Antoine Besson, d'une contenance de 380 m<sup>2</sup>, au prix global de 16.600 €, en vue de la constitution de réserve foncière.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer au nom de la commune, l'acte à intervenir par devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélian, et tout notaire désigné par le vendeur, ainsi que toutes les pièces de procédure.

## ACQUISITION PARCELLE AI 22 – RUE DES REMPARTS

### Rapporteur : Yves PAVILLET

Les Consorts DUCRET, propriétaires de locaux à usage de garages sis rue des Remparts, vendent leur bien, cadastré parcelle AI 22 d'une contenance de 131 m<sup>2</sup>.

La Ville de Montmélian se porte acquéreur de ce bien, au prix de 38.000 €, aux fins de réserves foncières, avec pour objectif de réaliser à terme une opération de renouvellement urbain sur le secteur de la Cour des Martins.

Le service France Domaines a confirmé que la valeur de ce bien, estimé à 38.000 €, n'était pas supérieure au prix du marché actuel.

La commission N°2 a délivré un avis favorable lors de sa séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) décide :

- **D'ACQUERIR** à l'amiable auprès des Consorts DUCRET la parcelle cadastrée AI 22 d'une contenance de 131 m<sup>2</sup> au prix de 38.000 € ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer au nom de la commune, par devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélian, ainsi que devant le notaire désigné par les vendeurs, l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces de procédure.

## ACQUISITION PARCELLES N°AI 25 et 26 – RUE DES REMPARTS

### Rapporteur : Yves PAVILLET

Les Consorts DUPRAZ-CANARD, propriétaires indivis de locaux à usage de garages sis rue des Remparts, acceptent de vendre leur bien à la commune dans le cadre d'une procédure amiable.

L'intérêt, pour la commune, est de constituer une réserve foncière afin de réaliser à terme une opération de renouvellement urbain sur le secteur de la Cour des Martins.

Après consultation du service France Domaine, et conformément à son avis, les propriétaires acceptent de vendre ces biens aux conditions suivantes :

- Parcelle AI 25, d'une contenance de 39 m<sup>2</sup>, au prix de 17.400 €
- Parcelle AI 26, d'une contenance de 45 m<sup>2</sup>, au prix de 14.400 €

La commission N°2 a délivré un avis favorable lors de sa séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) décide :

- **D'ACQUERIR** à l'amiable auprès des Consorts DUPRAZ-CANARD les parcelles cadastrées AI 25 et AI 26 d'une contenance respective de 39 et 45 m<sup>2</sup> au prix global de 31.800 € ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer au nom de la commune, par devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélian, ainsi que devant le notaire désigné par les vendeurs, l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces de procédure.

## ACQUISITION PARCELLE AA 103p – AVENUE DE LA GARE

### Rapporteur : Yves PAVILLET

La Ville de Montmélian s'est porté acquéreur par voie de préemption sur Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles cadastrées AA 102p et AA 103, sises 13, avenue de la gare à Montmélian, par décisions N° 80 et 81 du 8 décembre 2010.

Les propriétaires n'ayant pas donné suite dans le délai de deux mois, le bien a été retiré de la vente.

Après une négociation avec les propriétaires, les Consorts CAILLE et GIGLIO, ces derniers sont disposés à vendre à la Ville la parcelle AA 103 pour partie, pour une contenance résiduelle de 1.580 m<sup>2</sup> environ, (la surface définitive restant à établir par document d'arpentage) à la valeur de 77 € le m<sup>2</sup>, valeur supérieur de 10% à l'estimation de France Domaine, par application de la marge de négociation prévue par les textes.

Les vendeurs se sont déclarés d'accord sur ce prix par courriel du 5 avril 2011, l'établissement du document d'arpentage étant à la charge de la Ville.

La commission N°2 a délivré un avis favorable lors de sa séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) décide :

- **D'ACQUERIR** à l'amiable auprès des Consorts CAILLE / GIGLIO la parcelle cadastrée AA 103 p pour une contenance de 1.580 m<sup>2</sup> environ au prix de 77 € du mètre carré, soit un prix global d'environ 121.660 € ;
- **DE CHARGER** l'expert géomètre qui sera désigné par Madame le Maire d'établir les documents d'arpentage et le bornage ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer au nom de la commune, par devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélian, ainsi que devant le notaire désigné par les vendeurs, l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces de procédure.

## CESSION D'UN BATIMENT SIS 35, RUE FRANCOIS DUMAS, CADASTRE AI 48

### Rapporteur : Yves PAVILLET

La Ville de Montmélian a été saisie par courrier du 22 octobre 2010 d'une demande d'acquisition d'un bâtiment sis sur la parcelle cadastrée AI 48, sise 35, rue François Dumas, d'une contenance totale de 65 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle contient un immeuble composé d'un local commercial au rez de chaussée, et de deux étages constituant un appartement indépendant.

A l'arrière de l'immeuble, un escalier permet d'accéder à l'appartement ainsi qu'à la parcelle contigüe cadastrée AI 41.

France Domaine a évalué ce bien, dont une partie est en état vétuste, à 100.000 €.

Après une négociation avec les acquéreurs intéressés, Monsieur Christian MANNO et Mlle Sandra VARANDAS, domiciliés rue du Parapet à Montmélian, la Ville conserverait la propriété du local commercial. Ce découpage est possible par l'accès indépendant existant pour se rendre à l'appartement. Il permet à la Ville de maîtriser la destination commerciale des locaux, telle que le POS l'exige.

Cette cession de l'appartement seul se ferait au prix de 75.000 €. Les acquéreurs intéressés se sont déclarés d'accord sur ce prix par courrier reçu le 23 mars 2011 en mairie.

Cette cession partielle de l'immeuble nécessite une division en volume.

Par ailleurs, il appartiendra aux acquéreurs et au propriétaire de la parcelle AI 41 de formaliser l'existence de la servitude de passage au profit de cette parcelle.

La commission N°2 a délivré un avis favorable lors de sa séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 voix contre (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **VEND** à Monsieur Christian MANNO et à Mlle Sandra VARANDAS ou à toute société qui leur serait substituée, l'appartement sis à l'étage de l'immeuble cadastré AI 48, sis 35, rue François Dumas, au prix de 75.000 €, en vue d'y établir leur résidence ;
- **CHARGE** Monsieur Jean-Pierre BUTTOUDIN, expert géomètre à Montmélian, de réaliser la division en volume de l'immeuble ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au Nom de la Ville, l'acte à intervenir par-devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélian, et devant le notaire éventuellement désigné par les acquéreurs, ainsi que toutes les pièces de procédure.

<b>PROJET ALCOTRA 2007-2013 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT EN COMPLEMENT DES FINANCEMENTS EUROPEENS</b>
---

**Rapporteur : Yves PAVILLET**

Le Conseil Municipal a délibéré le 8 novembre 2010 pour solliciter des financements européens dans le cadre du projet Vin'Alp déposé au titre du programme ALCOTRA 2007-2013.

Le programme ALCOTRA est un projet de coopération transfrontalière Italie-France. Parmi ses objectifs figure la protection de la biodiversité.

Sont prévus au titre de ce dossier :

- la création de deux conservatoires intra-variétaux institutionnels
- la conservation et la mise en valeur du fonds documentaire Pierre Gallet relatif à l'ampélographie alpine, avec notamment le recrutement d'un animateur du Centre d'Ampélographie Alpine - Pierre Gallet à mi-temps et la création d'un site internet pour faire connaître et valoriser l'ampélographie alpine

L'ensemble des actions présentées s'élève à 82.000 €, dont 60.000 € au titre de dépenses de fonctionnement et 22.000 € HT au titre de dépenses d'investissement.

Le programme ALCOTRA permet un financement européen à hauteur de 59,2 %.

Un financement complémentaire peut être demandé au Département de la Savoie, qui par ailleurs pilote ce dossier pour son versant français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour et 4 abstentions (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **SOLLICITER** auprès du Département de la Savoie une subvention maximale en complément des financements européens pour la réalisation du projet ALCOTRA 2007-2013 au titre de tout fonds concerné.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces financements et à la mise en œuvre de ces projets.

**PROGRAMMATION 2012 – RESTRUCTURATION DES ECOLES JEAN MOULIN ET JEAN ROSTAND - RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DU DISPOSITIF "PERFORMANCE ENERGETIQUE"**

**Rapporteur : Véronique TROTTA**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter le Département pour des travaux de restructuration des écoles Jean Moulin et Jean Rostand, suite au diagnostic réalisé en 2009.

Il convient de renouveler cette demande de subvention afin que le Conseil Général puisse l'examiner dans le cadre de la programmation 2012.

A l'issue de ce diagnostic et afin d'améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments, il est envisagé de réaliser les travaux suivants

- remplacement des menuiseries et vitreries extérieures,
- isolation des murs et des toitures terrasses

Par ailleurs, le diagnostic a également porté sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et a défini un programme de mise aux normes.

Dans le cadre de cette restructuration d'ensemble sera également réalisée la réfection des peintures, revêtements de sols, etc...

Ces travaux peuvent faire l'objet de financements du Département au titre du fonds scolaire. Sont éligibles à ce fonds les travaux de restructuration d'ensemble d'un équipement scolaire, à hauteur de 200.000 € HT par classe, soit, pour le groupe scolaire Jean Moulin / Jean Rostand, une dépense subventionnable plafonnée à 2.000.000 euros HT.

S'ajoute à cela la possibilité d'une subvention complémentaire au titre du dispositif « Performance énergétique » pour les travaux permettant une performance énergétique des bâtiments supérieure à la réglementation thermique 2012.

Une première tranche de subvention est sollicitée pour le remplacement des menuiseries extérieures et vitreries de l'école Jean Rostand pour un montant de travaux estimé à 240.000 € HT, maîtrise d'œuvre incluse.

La commission n°2 a validé ce projet lors de la séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour et 4 abstentions (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **RENOUVELLE** la demande au Département de la Savoie pour l'attribution d'une première tranche de subvention au meilleur taux au titre des constructions scolaires (grosses réparations) ou de tout autre fonds concerné, dans la limite de la dépense subventionnable ;
- **SOLLICITE** le département de la Savoie pour un complément de subvention au titre du dispositif « performance énergétique »
- **DEMANDE** au Département, le cas échéant, l'autorisation de commencer les travaux avant la notification d'une éventuelle subvention.

**PROGRAMMATION 2012 –DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PATRIMOINE RURAL  
NON PROTEGE - RESTAURATION DE LA TOITURE DE L’HOTEL NICOLLE DE LA PLACE**

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

L’Hôtel Nicolle de la Place est un ancien hôtel particulier du 17<sup>ème</sup> siècle. Ce fut l’hôtel de Ville de Montmélian jusqu’en 1984. Il abrite depuis une salle d’exposition au rez de chaussée, le musée historique au 1<sup>er</sup> étage. Le second étage est libre d’occupation.

Il comporte un escalier classé à l’inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La couverture de cet immeuble propriété de la Ville est en mauvais état et nécessite une réfection d’ensemble.

Ces travaux sont estimés à 150.000 € HT environ, maîtrise d’œuvre incluse.

La Ville de Montmélian sollicite du Département de la Savoie une subvention au taux maximum pour le financement de ces travaux, au titre du patrimoine rural non protégé ou de tout autre fonds concerné.

La commission N°2 a validé ces renouvellements lors de la séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

- **VALIDE** ces projets de travaux d’investissement
- **DEMANDE** au Département de la Savoie des subventions au meilleur taux au titre du patrimoine rural non protégé ou de tout autre fonds concerné ;
- **DEMANDE** au Département, le cas échéant, l’autorisation de commencer les travaux avant la notification d’une éventuelle subvention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer, au nom de la commune, une autorisation d’urbanisme pour la réalisation de ces travaux.

**PROGRAMMATION 2012 – RENOUELEMENT D’UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU  
TITRE DU FDEC - RESTAURATION DE LA TOITURE DE L’ECOLE PILLET WILL**

**Rapporteur : Véronique TROTTA**

La Ville de Montmélian sollicite le renouvellement de sa demande de subvention relevant du Fonds Départemental d’Equipement des Communes auprès du département de la Savoie, au titre de la programmation 2012 pour la restauration de la toiture de l’école Pillet Will.

En effet, une partie du toit de l’école Pillet Will est en mauvais état et nécessite la réalisation des travaux suivants :

- réfection partielle de la couverture
- réfection complète des zingueries : chéneaux, descentes d’eau, arrêtières.

Ces travaux sont estimés à 53 000 € HT, maîtrise d’œuvre incluse.

Le Département est susceptible d’attribuer une subvention pour ces travaux.

La commission N°2 a validé ces renouvellements lors de la séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

- **VALIDE** ces projets de travaux d’investissement

- **DEMANDE** au Département de la Savoie des subventions au meilleur taux au titre du FDEC ou de tout autre fonds concerné ;
- **DEMANDE** au Département, le cas échéant, l'autorisation de commencer les travaux avant la notification d'une éventuelle subvention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer, au nom de la commune, une autorisation d'urbanisme pour la réalisation de ces travaux.

<p><b>PROGRAMMATION 2012 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FDEC – REFECTION DE LA SALLE DE SPORT DU CENTRE NAUTIQUE</b></p>
--

**Rapporteur : Yves PAVILLET**

La Ville de Montmélian souhaite rénover la salle de sports située en rez de chaussée du centre nautique et sollicite auprès de Département de la Savoie une subvention relevant du Fonds Départemental d'Equiperment des Communes.

Cette salle est utilisée pour des cours de yoga et de gymnastique.

Elle nécessite des travaux de rénovation des menuiseries et vitreries, l'isolation, la mise aux normes de l'électricité, la mise aux normes de l'accessibilité des handicapés et la réfection de la partie sanitaires et vestiaires.

Les travaux ont été estimés à 100.000 € HT environ, maîtrise d'œuvre incluse.

La Ville de Montmélian sollicite du Département de la Savoie une subvention au taux maximum pour le financement de ces travaux, au titre du FDEC ou de tout autre fonds concerné.

La commission N° 2 a validé ce projet lors de la séance du 7 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** ce projet de travaux d'investissement
- **DEMANDE** au Département de la Savoie une subvention au meilleur taux au titre du FDEC ou de tout autre fonds concerné ;
- **DEMANDE** au Département, l'autorisation de commencer les travaux avant la notification d'une éventuelle subvention.

<p><b>EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS – APPEL A PROJET EFFIBAT DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES, DE L'ADEME ET DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI</b></p>
--

**Rapporteur : Yves PAVILLET**

Le Conseil Municipal a délibéré lors de sa séance du 27 septembre 2010 sur l'appel à projet EFFIBAT concernant les études préalables aux travaux d'efficacité énergétique.

La présente délibération concerne une demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes pour les travaux d'efficacité énergétique de la Maison de l'Emploi.

Elle concerne également une demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du dispositif « Performance Energétique ».

Les travaux programmés qui entre dans le champ de la subvention concernent l'isolation extérieure, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement de la couverture et la mise en place de matériaux de couverture énergétiquement performants et l'amélioration des

systèmes énergétiques (éclairage, VMC double flux...). Ils représentent un coût estimé en phase APD à 833.000 € HT environ, hors maîtrise d'œuvre.

Ces travaux ayant un impact sur l'aspect extérieur du bâtiment, ils feront l'objet d'une déclaration de travaux exemptés de permis de construire.

D'autres travaux sont prévus mais ne font l'objet de la présente demande de subvention, tels que le réaménagement intérieur des locaux et l'accessibilité handicapé.

La subvention au titre de l'appel à projet EFFIBAT représente 70€ par m<sup>2</sup> de SHON. La subvention maximale escomptée s'élève 60.000 € environ.

La subvention sollicitée auprès du département de la Savoie concerne le surcoût généré par des performances énergétiques supérieures à la réglementation thermique 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour et 4 abstentions (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **VALIDE** dans son principe le contenu des travaux prévus à la maison de l'emploi
- **ENGAGE** la commune pour la réalisation des travaux d'efficacité énergétique à la maison de l'emploi ;
- **SOLLICITE** l'ADEME et la Région Rhône-Alpes pour le financement de ces travaux dans le cadre de l'appel à projet EFFIBAT ;
- **SOLLICITER** le Département de la Savoie pour une subvention au titre du dispositif « Performance énergétique » ;
- **DEMANDE** l'autorisation à ces financeurs de démarrer les travaux avant l'octroi éventuel des financements ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer au nom de la commune une autorisation de travaux exemptés de permis de construire.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'EXECUTION DE MENUES PRESTATIONS PAR LA VILLE DE MONTMELIAN AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTMELIAN DANS LE CADRE D'UNE ECONOMIE D'ECHELLE ET D'UNE MUTUALISATION DES MOYENS**

#### **Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

La Ville de Montmélian, depuis de nombreuses années, aide techniquement la Communauté de Communes du Pays de Montmélian, pour diverses prestations, celle-ci ne disposant pas de services techniques propres suffisamment étoffés. Une première convention a été signée en 2009 qui prenait fin le 31 décembre 2010. Il convient de la renouveler.

Les interventions de la Ville sont de deux natures :

- des prestations d'ordre technique sur l'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs propriété de la Communauté de Communes ;
- des prestations d'entretien ménager de certains locaux occupés par la communauté de communes.

L'objet de la convention est de quantifier et d'organiser ces interventions, ainsi que de prévoir la contrepartie financière de l'exécution de ces prestations. Ces interventions sont facturées à la communauté de communes en application d'une délibération du Conseil Municipal (délibération en cours du 16 mars 2009).

La convention a une durée de trois ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La Commission n°2 a rendu un avis favorable lors de sa séance du 7 Avril 2011. Le texte de la convention est consultable auprès du Secrétariat Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes pièces utiles à son exécution.

## **SAISON CULTURELLE 2011-2012**

### **Rapporteur : Yannick MUNIER**

La saison culturelle 2011-2012, ainsi que la proposition de grille tarifaire, ont été présentées en commission N°5 lors de sa séance du 5 avril 2011.

En application de la délibération du 29 juin 2009 relative aux compétences déléguées au Maire, la grille tarifaire sera arrêtée par voie de décision. Elle est communiquée dans le présent rapport à titre informatif.

Les éléments tarifaires sont les suivants :

La formule d'adhésion à la saison culturelle pour un montant de 12 € est reconduite cette saison. Elle ouvre droit au bénéfice du tarif réduit.

Il est rappelé que ce tarif réduit est également applicable, sur présentation d'un justificatif, aux mineurs, aux lycéens, aux apprentis et étudiants de moins de 26 ans, aux personnes handicapées à 80% et plus, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Ce tarif réduit sera également applicable aux groupes, étant considéré comme tel dix personnes et plus appartenant à une même association ou institution et pouvant en justifier.

La Ville offrira par ailleurs aux écoles du premier degré de la commune un spectacle destiné au jeune public.

Un tarif « scolaire » est également proposé pour différents spectacles. Ce tarif est applicable aux élèves dans le cadre de sorties scolaires organisées par l'établissement.

De même, afin d'œuvrer en faveur de la diffusion des arts vivants, et de sensibiliser davantage encore le jeune public au spectacle vivant, il est proposé d'étendre le bénéfice du tarif « scolaire » aux élèves mineurs de l'école municipale de musique et de danse de Montmélian, aux élèves d'autres écoles de musique et de danse et des établissements d'enseignement du second degré ayant choisi de conventionner avec la Ville de Montmélian, l'établissement s'engageant à promouvoir les spectacles organisés par la Ville de Montmélian auprès de ses élèves.

Enfin, certains spectacles seront donnés gratuitement, tels que les Concerts de Noël, du Nouvel An, ainsi que la soirée folklorique du 13 juillet.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire le dispositif contractuel avec Savoie Vacances Tourisme et l'entreprise NOVALTO, prestataire pour les petites entreprises non dotées de Comité d'entreprise (tarif minoré de 10% pour leurs adhérents sur les tarifs publics « normal » et « réduit »).

Des conventions seront également passées comme chaque année avec France Billet, pour la mise en place d'une billetterie délocalisée auprès du réseau FNAC et Carrefour.

Enfin, une convention de partenariat sera conclue avec l'association Les Rencontres Musicales, organisatrice du Festival « Quartiers d'Hiver », pour lequel la Ville est partenaire et verse une subvention de 2.000 €.

La programmation culturelle pour la saison 2011-2012 est la suivante :

DATES	GENRE	ARTISTE	TARIFS		
			NORMAL	REDUIT	SCOLAIRES
16/09/2011	Comédie Musicale	STARMANIA Soirée de présentation de la saison	Entrée libre		
14/10/2011	Chanson Française	WILLIAM SELLER	32 €	27 €	10 €
04/11/2011	Burlesque (one man show)	COMPAGNIE SAUPALAIN	8 €	5 €	5 €
18/11/2011	Humour	NOELLE PERNA - MADO LA NICOISE	23 €	18 €	10 €
17/12/2011	Musique et chant choral	CONCERT DE NOEL	Entrée libre		
05/01/2012	Danse et musique classique	CONCERT DU NOUVEL AN	Entrée libre		
26/01/2012	Danse & musique (Tango)	L'HISTOIRE DU TANGO D'ASTOR PIAZZOLA	20 €	15 €	5 €
07/02/2012		BOBINETTE ET TRICOTINE	8 €	5 €	5 €
06/03/2012	Jazz	NUIT DU JAZZ	18 €	12 €	5 €
15/03/2012	Poésie	A COEUR OUVERT	8 €	5 €	5 €
27/03/2012	Cirque contemporain	PLAIES MOBILES ET CIES	8 €	5 €	5 €
05/04/2012	Chanson française	ENZO ENZO	20 €	15 €	5 €
27/04/2012		RENCONTRES MUSICALES	Non organisé par la Ville		
11/05/2012	Théâtre de boulevard	THEATRE POUR RIRE DE COGNIN	10 €	7 €	5 €
22/05/2012	Musique du Monde	IDIR	20 €	15 €	8 €
08/06/2012 (date à confirmer)	Humour	SOPHIA ARAM	18 €	12 €	5 €
13/07/2012	Danses folkloriques	FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE	Entrée libre		

La Commission n° 5 a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **PREND** acte de la programmation culturelle 2011-2012 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions de partenariat avec les établissements scolaires du second degré, afin de favoriser l'accès des adolescents aux spectacles vivants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions de partenariat avec Savoie Vacances Tourisme et NOVALTO pour la mise en œuvre du tarif réduit en faveur de leurs adhérents ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association Les Rencontres Musicales ;
- **VERSE** une subvention de 2.000 € à l'association les Rencontres Musicales pour l'édition 2012 du Festival « Quartiers d'Hiver » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions pour la mise en place d'une billetterie délocalisée avec France Billet.

<b>VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES RENCONTRES MUSICALES – EDITION 2011 DU FESTIVAL QUARTIERS D'HIVER</b>
---

**Rapporteur : Yannick MUNIER**

La Ville accueille une soirée de l'édition 2011 du festival « Quartiers d'Hiver » organisé par Les Rencontres Musicales.

Dans le cadre de son partenariat, la Ville s'est engagée à verser à l'organisateur une subvention de 2.000 €

Le versement de cette somme nécessite préalablement une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE DE VERSER** une subvention de 2.000 € à l'association les Rencontres Musicales pour l'édition 2011 du Festival « Quartiers d'Hiver » ;

<b>MEDIATHEQUE VICTOR HUGO - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE POUR LA CONSTITUTION D'UN FONDS DVD DEDIE AU JEUNE PUBLIC</b>
---

**Rapporteur : Yannick MUNIER**

Le Conseil Municipal est sollicité pour modifier la délibération du 21 février 2011.

Il est proposé de constituer un nouveau fonds DVD à la Médiathèque Victor Hugo dédié au jeune public.

Ce fonds a vocation à faire découvrir au jeune public des œuvres du patrimoine cinématographique ou d'autres œuvres pédagogiques (documentaires, etc...).

L'Assemblée des Pays de Savoie peut attribuer une subvention pour aider à la constitution de ce fonds, plafonnée à 1.525 €, représentant 50% du montant des acquisitions affectées à cette action. Ce crédit peut être dépensé sur les exercices 2011 et 2012.

La commission N°5 a délivré un avis favorable lors de sa séance du 5 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer un fonds DVD dédié au jeune public à la Médiathèque Victor Hugo ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Assemblée des Pays de Savoie une subvention maximale représentant 50% du crédit affecté à la constitution de ce fonds.

<b>PROGRAMMATION 2012 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MISE EN SECURITE DES VOIRIES DEPARTEMENTALES – INTERSECTION DE LA RUE DE CHAVORT ET DE LA RUE EUGENE BERTHIER</b>
--

**Rapporteur : Yves PAVILLET**

Le carrefour entre la RD 204 Rue de Chavort et la RD 204A rue Eugène Berthier présente un caractère accidentogène fort.

La Ville de Montmélian sollicite une subvention auprès du Département de la Savoie pour l'aménagement de ce carrefour à l'intersection de deux routes départementales situées en agglomération.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ils consistent à redresser le carrefour, créer des îlots séparateurs et mettre en place la signalisation réglementaire dans la perspective de casser la vitesse à cette intersection et sécuriser les usagers de la route.

Ces travaux sont estimés à 10 000 € HT.  
Certains d'entre eux seront réalisés en régie.

La Ville de Montmélian sollicite du Département de la Savoie une subvention au taux maximum pour le financement de ces travaux, au titre de la mise en sécurité des voiries départementales ou de tout autre fonds concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** ce projet de travaux d'investissement dont une partie sera réalisée en régie ;
- **DEMANDE** au Département de la Savoie une subvention au meilleur taux au titre de la mise en sécurité des voiries départementale ou de tout autre fonds concerné ;
- **DEMANDE** au Département, l'autorisation de commencer les travaux avant la notification d'une éventuelle subvention.

<b>DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CDDRA DE METROPOLE SAVOIE POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI</b>
---

**Rapporteur : Yves PAVILLET**

Le projet de réhabilitation de la Maison de l'Emploi a été retenu comme lauréat dans le cadre de l'appel à projet « Construire Durablement » lancé par Métropole Savoie dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA).

De ce fait, il convient de déposer un dossier de subvention complémentaire à ceux déposés après la délibération du 27 septembre 2010, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Maison de l'Emploi au titre du CDDRA de Métropole Savoie (action 1-2-2 action 1 « Assurer la qualité environnementale des bâtiments »), pour des dépenses d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- Diagnostic : 10 800 €HT soit 12 916,80 €TTC
- Simulation thermique dynamique : 3 000 €HT soit 3 588,00 €TTC
- AMO Etanchéité à l'air : 6 650 €HT soit 7 953,40 €TTC
- TOTAL 20 450 €HT soit 24 458,20 €TTC

Le taux de subvention demandé est le taux maximal, dans la limite du plafond autorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 23 voix pour et 4 abstentions (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **SOLLICITE** la Région Rhône-Alpes pour l'action « Assurer la qualité environnementale des bâtiments », dans le cadre du CDDRA de Métropole Savoie, au taux maximal de subvention,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du Conseil Municipal du 21 février 2011 :

- ✓ Décision n°08/2011 du 1<sup>er</sup> mars 2011 relative à la fixation d'un tarif en direction des bénéficiaires du service jeunesse pour suivre l'évolution de l'équipe de football de Chambéry en coupe de France ;
- ✓ Décision n°09/2011 du 7 mars 2011 relative à la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de toitures des immeubles Hôtel Nicolle de la Place et Les Dominicains conclu avec l'EURL D'ARCHITECTURE MONTEIL à Montmélian pour un forfait de rémunération de 6.766,03 € HT ;
- ✓ Décision N°10/2011 du 8 mars 2011 relative à la conclusion d'avenants aux marché de travaux à procédure adaptée concernant la rénovation des salles du rez de chaussée et de l'appartement du gardien de l'espace François Mitterrand avec :
  - Lot 1, entreprise PIANTONI – 73190 Saint Baldoph - pour un montant de 12 173 €HT
  - Lot 4, entreprise CHAMEAUX – 01420 Seyssel, pour un montant de 8.564.07 €HT
  - Lot 6, entreprise NOVALELEC - 73000 Chambéry pour un montant de 3.087.88 €HT
- ✓ Décision n°11/2011 du 8 mars 2011 relative à la résiliation d'un bail de location de garage 10 avenue de la gare à Montmelian
- ✓ Décision n°12/2011 du 11 mars 2011 relative à la vente de la concession N°445 au cimetière de La Peysse ;
- ✓ Décision n° 13/2011 du 21 mars 2011 relative à la signature d'un marché de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrages concernant l'ancienne cave coopérative de Montmélian , conclu avec la société SAFEGE - 73370 Le Bourget du Lac, pour un forfait de rémunération de 25400€HT ;
- ✓ Décision n° 14/2011 du 23 mars 2011 relative à la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une piste cyclable rue Eugène Berthier conclu avec la SARL ETEC- 73800 Laissaud, pour un forfait de rémunération de 4 501.20 € HT ;

- ✓ Décision n° 15/2011 du 25 mars 2011 relative à la conclusion d'une mission de contrôle technique pour la réhabilitation de la maison de l'emploi avec le bureau d'étude QUALICONSULT – 73000 Chambéry pour un montant de 4 280 € HT ;
- ✓ Décision n° 16/2011 du 28 mars 2011 modifiant la décision n° 5/2011 du 24 janvier 2011 relative à la conclusion d'un marché de procédure adaptée pour l'assurance de la flotte de véhicules de la ville précisant que le montant de la prime est annuel,
- ✓ Décision n° 17/2011 du 30 mars 2011 relative à la modification d'un tarif pour la boutique du musée portant le prix de vente du livre « vins et vignes de Savoie » à 7,90 € ;
- ✓ Décision n° 18/2011 DU 30 mars 2011 relative à la signature d'un avenant au bail de location des locaux administratifs conclu avec la Communauté de Commune du pas de Montmélian,
- ✓ Décision n° 19/2011 du 30 mars 2011 relative à la création de tarifs de location de salles au Musée de la Vigne et du Vin ;
- ✓ Décision n° 20/2011 du 8 avril 2011 relative à la signature d'un marché de services à procédure adaptée portant assistance pour la renouvellement du label CIT'ERGIE conclu avec le groupe ALTROS - 38320 Eybens, pour un montant de 18 531.10 € HT,
- ✓ Décision n° 21/2011 du 12 avril 2011 relative à la conclusion d'avenants aux marchés de travaux à procédure adaptée concernant la rénovation des salles du rez de chaussée et de l'appartement du gardien de l'espace François Mitterrand avec :
  - Lot 2, entreprise PALADDIO – 73190 La Motte Servolex- pour un montant de 7 399.30 € HT
  - Lot 3 entreprise RAMUS – 01420 Seyssel, pour un montant de 3 160.40 € HT
  - Lot 5 entreprise PICCHIOTTINO – 73100 Aix Les Bains, pour un montant de 4 486.18 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

La Secrétaire

Le Maire,

Susana DIAS

Béatrice SANTAIS